

ARRETE DU MAIRE N°2025-243

**Objet : arrêté relatif aux reprises de concession échues non renouvelées et en état d'abandon**

Le Maire de la commune d'Écully ;

VU l'article L.2223-15, L.2223-12, R.2223-17 à R2223-21 du Code Générale des Collectivités Territoriales,  
**CONSIDÉRANT** que les terrains concédés dans le cimetière pour quinze ou trente ans peuvent faire l'objet de renouvellement de la part des concessionnaires et leurs ayants cause pendant les deux années suivant la date de l'expiration de la période de concession,

**CONSIDÉRANT** qu'à compter de ce délai, et si le renouvellement n'est pas intervenu, et après information préalable des concessionnaires et leurs ayants cause, l'emplacement peut être repris par la Commune ;

**CONSIDÉRANT** que les dernières inhumations dans les concessions ont été réalisées depuis plus de cinq ans.

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Les concessions indiquées dans le tableau ci-joint, arrivées à expiration ou en état d'abandon sont reprises par la commune.

**ARTICLE 2**

Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existants sur lesdites concessions qui n'auront pas été enlevés par les ayants droit seront débarrassés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

**ARTICLE 3 :**

Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain ainsi repris et à leur dépôt à l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal.

**ARTICLE 4 :**

Après accomplissement de ces différentes opérations, les concessions dont la reprise est prononcée, seront remises en service pour de nouvelles inhumations ou réintégreront le domaine public communal.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera

- Affiché ;

Copie sera transmise à :

- Madame la représentante de l'État dans le département

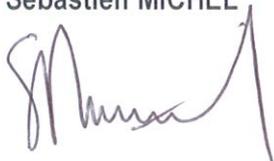
Déposé en préfecture le 15 JUL. 2025

Affiché le 15 JUL. 2025

Certifié exécutoire le 15 JUL. 2025

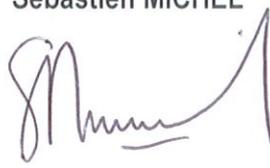
Le Maire

Sébastien MICHEL



Écully, le 07/07/2025

Le Maire,  
Sébastien MICHEL



Emplacement	Concessionnaire	Date d'expiration
237-238	PAILLASSION	Perpétuelle en état d'abandon
464 à 467	ROLLE/JARS/CORNIER/MALLEVAL	Perpétuelle en état d'abandon
2935	WILLIAM	Perpétuelle en état d'abandon
2936-2937	MANIERE	Perpétuelle en état d'abandon
3502-3503	BROSSE/FOND	Perpétuelle en état d'abandon
3504	DUBOIS	Perpétuelle en état d'abandon
2484-2485	CHATEL	Perpétuelle en état d'abandon
1199	DARGAUD	05/05/2022
1415	LARGE	15/09/2022
2094	GRAEVE	07/05/2022
2315-2316	SIMON/SAGNE/NEROUD	Perpétuelle (abandon de la famille)
3321	DREZET/TIRLE	12/10/2021
3308	LARDY	17/01/2022
3324	DUBREUIL née JOUFFRAY	21/04/2022